



Ecrit par Echo du Mardi le 1 août 2022

La CCI du Pays d'Arles ouvre une permanence estivale

La [CCI du Pays d'Arles](#) sera fermée au public du 1^{er} au 19 août inclus, pour une réouverture dès le lundi 22 août à 8h30.

Cependant, afin de répondre aux exigences du service public, un accueil délocalisé pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export est prévu au Port Fluvial d'Arles de 10h à 16h.

PERMANENCE ESTIVALE

Du lundi 1er au vendredi 19 août 2022 inclus

PORT FLUVIAL D'ARLES,

431 rue Jean-Antoine de Barras de la Penne à ARLES

Réouverture de la CCI : lundi 22 août 2022 dès 8h30

- **FORMALITES D'ENTREPRISE & VISA EXPORT** : Afin de répondre aux exigences du service public article d771 67 2 du Code de commerce, un accueil délocalisé pour les missions formalités d'entreprise et visa pour l'export est prévu au Port Fluvial d'Arles de 10h à 16h.

Service Appui & Formalités

04 90 99 08 60 - 04 90 99 08 61 - 04 90 99 08 83

Plus d'informations sur [arles.cci.fr](https://www.arles.cci.fr)



CCI PAYS D'ARLES

1^{er} ACCÉLÉRATEUR DES ENTREPRISES

© DR

Port fluvial d'Arles, 431 rue Jean-Antoine de Barras de la Penne, à Arles.
Contacts : 04 90 99 08 60 / 04 90 99 08 61 / 04 90 99 08 63.

J.R.